Une école de la réussite pour tous



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 30/09/2014

Saisine liée : UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Une auto saisine de la section de l'Education, de la culture et de la communication

L'article 2 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, modifiant l'article L.111-1 du code de l'éducation, prévoit que « L'éducation est la première priorité nationale.

Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèveset des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative ». Ces principes fondamentaux sous-tendent toute la refondation de l'école, que le ministère de l'éducation nationale veut entreprendre avec l'ensemble des partenaires concernés.
Il y a en effet urgence. De nombreuses études, dont le dernier rapport PISA, confirment que notre système éducatif est non seulement plus inégalitaire aujourd'hui que lors des premières enquêtes, mais aussi qu'il figure en tête des pays de l'OCDE où le poids des inégalités sociales sur les performances scolaires est le plus important.
Or l'action en faveur des publics les plus défavorisés et de leurs apprentissages conduit en réalité à améliorer la réussite de tous. En septembre 2011, en publiant le rapport sur "Les inégalités à l'école", le CESE analysait ces inégalités et préconisait dans son avis des pistes pour les réduire. Ces préconisations portaient une attention particulière aux publics défavorisés et à leurs apprentissages. A travers cette priorité, c'est l'amélioration des résultats de tous qui était visée. Les systèmes les plus performants sont aussi les moins inégalitaires.
Conscient de cette priorité, le ministre de l'Education Nationale a confié, en juillet 2014, à Jean-Paul Delahaye, Inspecteur Général, en l'invitant à travailler en lien étroit avec le CESE, une mission qui doit viser à stimuler et à maintenir la mobilisation du système éducatif et de ses partenaires autour de cette problématique de la réussite scolaire.
Dans le cadre de la scolarité obligatoire, la section éducation, culture et communication du CESE recueillera et analysera les lieux où la réussite de tous les enfants est possible afin de mieux tirer profit des différentes pratiques. Des écoles, des

établissements scolaires, en lien avec des associations et d'autres acteurs de l'éducation sur un territoire, notamment les parents, font fonctionner une école de la République qui libère les potentiels de tous les enfants. Le projet d'avis, s'appuyant sur les conditions de réussite, souhaite mettre en lumière ces initiatives et ces bonnes pratiques encore dispersées, mal connues, pas assez encouragées ou peu exploitées, qui peuvent être diffusées. Il contribuera ainsi à dégager les conditions qui favorisent la réussite de tous les enfants et à analyser en quoi ces initiatives ou expériences rendent l'école de la République pleinement inclusive dans la classe, les écoles ou les établissements, et sont soutenues par leur environnement.

L'école fait intervenir autour d'elle de nombreux acteurs et il paraît important que le CESE, du fait de ses missions, de sa composition, et de son histoire, puisse contribuer à mieux faire comprendre leur rôle, et à valoriser leurs actions tout en tentant d'en dégager les difficultés et les limites. L'analyse des réussites sera d'autant plus pertinente et mobilisatrice qu'elle sera construite à partir des intelligences croisées de tous les acteurs - enseignants, parents en situation de grande précarité, parents d'autres milieux, et chercheurs - en s'appuyant sur les méthodes du « Croisement des savoirs et des pratiques » (penser ensemble au rythme de ceux qui ont la vie plus difficile).

Partant de ces constats et analyses, la section s'attachera à identifier **les pré-requis et les moyens nécessaires** au succès des pratiques inclusives oucoopératives afin de contribuer à l'objectif de la refondation de l'école, mobilisant tous les acteurs pour une école qui participe à la réussite de tous. Le projet d'avis formulera des propositions afin de traduire cette volonté.

© - copyright CESE - Novembre 2026